

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Mercredi 04 janvier à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	Exc
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	Exc
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	Exc

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
Guillaume Brochet	P

Objet de la réunion

- Economie
 - o Accueil d'entreprises à Bel Air
 - o Aides économiques
- Politique à conduire en matière d'eau potable
- Loyers maison de santé
- Validation parcelle cadastrale Ounans
- Questions diverses

En préambule le Président présente ses vœux aux membres du bureau.

1. Economie

Accueil d'entreprises à Bel Air

Nous avons reçu des demandes d'entreprises pour s'installer sur Bel Air, certaines souhaitant acquérir des surfaces très conséquentes. Nous devons gérer au mieux l'accueil des futures entreprises, et pour pouvoir apporter des réponses, nous devons réfléchir au type d'entreprises que nous souhaitons sur la future zone ; profil d'entreprises, secteur d'activité, Est-il par exemple judicieux

d'accueillir des entreprises pour du stockage de bois sur une zone d'activités sur laquelle nous aurons investi ?

Par exemple sur Innovia, la collectivité a fixé des critères d'innovation.

Il est proposé de traiter cette question en commission économie pour définir des catégories, des niveaux d'exigence, etc... et faire des propositions au bureau.

Il faut également étudier l'intégration de clauses sur les actes de vente :

- En cas de revente que la collectivité soit prioritaire et au même tarif ;
- Donner un délai pour réaliser les projets.

Il faut se donner des garanties juridiques.

Le sujet reviendra en bureau après passage en commission.

Aides économiques

Une demande a été reçue pour une installation dans l'actuel chalet du Bel Air à Mouchard.

Dirigeant	Communes	Projet	Travaux prévus	Montant projet HT	Montant de l'aide possible
Anne Claire CALVARUSO – salon de coiffure Hair du temps	Mouchard	Création d'un salon de coiffure	Électricité, plomberie, carrelage, plâtrerie, revêtement et peinture	40 000 €	6 000,00 €

Le bureau valide à l'unanimité cette nouvelle aide.

2. Compétence eau potable

Nous sommes la seule communauté de communes jurassienne à avoir la compétence eau potable à ce jour. Nous avons une nappe phréatique conséquente sous les pieds. Le syndicat Arbois Poligny a sa station de pompage à Ounans, sans qu'il y ait une redevance pour le Val d'Amour.

Ce même syndicat a inscrit à l'ordre du jour d'un conseil syndical l'instauration d'un droit de préemption sur le périmètre du puits de captage de Ounans. Cela créerait des contraintes pour les agriculteurs locaux sans que nous ayons la main sur la politique à conduire.

Ce sujet est d'actualité sur plusieurs territoires.

Juridiquement le sujet n'est pas stabilisé.

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de la DSP, il y a un avocat qui fait partie de l'équipe. La question de la propriété du puits de captage a été posée, mais nous n'avons pas de réponse définitive. Il faut avoir une lecture prospective du sujet, puisque la compétence Eau Potable sera transférée aux EPCI, et par conséquent le syndicat disparaîtra à termes. Le sujet de la propriété future doit être étudié.

Il faut aussi veiller aux possibilités données au syndicat de réaliser des interconnexions, ce qui voudrait dire que le Val d'Amour pourrait alimenter des territoires sans avoir un droit de regard sur le sujet.

Le bureau est d'accord pour poursuivre de creuser ce sujet juridiquement.

Sur le puits de Ounans, il y a environ 1,150 millions de m³ prélevés, ce qui correspond à un volume supérieur à la totalité des m³ puisés sur les puits de captage du Val d'Amour.

3. Patrimoine

Maison de santé

Une réunion a eu lieu courant décembre avec les locataires de la maison de santé. L'objectif était d'informer plus précisément sur les hausses des coûts d'énergie. La discussion a été tendue assez rapidement, les locataires estimant que les hausses n'étaient pas tolérables.

En parallèle, nous avons également avancé toutes les hypothèses d'évolution et d'amélioration. Pour finir, nous avons comparé nos charges avec d'autres maisons de santé. Nous sommes sur une moyenne haute en matière de charges mais sans être totalement décalés.

Nous avons rencontré la FEMASCO qui nous a confirmé que nous étions bien dans une moyenne haute. En parallèle, nous nous sommes renseignés pour avoir une estimation de la maison de santé, certains locataires ayant évoqué ce sujet. Le fait de vendre permettrait de passer les points de livraisons individuels sous les 36 kva pour chacun des professionnels.

Nous avons une nouvelle réunion en mars. Nous allons refaire le point avec ERDF, la FEMASCO afin d'avoir des éléments tangibles à présenter.

Le sujet de l'acquisition se pose de manière différente selon les locataires. De nouvelles rencontres doivent avoir lieu, afin d'avancer sur le sujet. L'objectif que nous devons poursuivre est le maintien de l'offre de santé sur le secteur de Mouchard.

AMO groupe scolaire

Nous avons sollicité 3 cabinets et avons reçu 2 propositions :

- SIDEC,
- MASSONNET JP (cabinet de l'Aube à coté de Troyes)

Contenus

Pour les 2 cabinets, l'AMO est engagée jusqu'au marché compris assistance pour le concours d'architectes ;

MASSONNET est le programmiste qui travaille sur le collège de Mont sous Vaudrey pour le compte du Département.

Financièrement

- SIDEC : 30 502.50€ (nets de taxes) ;
- MASSONNET JP : 20 320€ HT (24 384€ TTC).

Références

Massonnet présente de nombreuses références sur des projets similaires en tant que programmiste :

- Construction d'un groupe scolaire de 400 élèves à Joinville ;
- Groupe scolaire de 13 classes en réhabilitation à Bourbonne les Bains ;
- Réhabilitation d'un ancien bâtiment en groupe scolaire de 18 classes à Langres ;
- Reconstruction d'une école primaire de 15 classes à Chaumont.

Le bureau retient le cabinet Massonnet par 7 voix pour et une abstention de Virginie Pate.

Réhabilitation du presbytère à Ounans

Vu la délibération 137/2022 du 22 septembre 2022, par laquelle le conseil communautaire a validé l'acquisition d'une partie de la parcelle ZC 50 sur la commune d'Ounans correspondant au terrain d'assiette de l'ancien presbytère et de déléguer au bureau la validation du numéro de parcelle après division.

Considérant le document de modification parcellaire visé par le service du cadastre et le plan de division de la parcelle ZC 50.

Le bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les références de la parcelle à acquérir, à savoir, la parcelle ZC 161 d'une surface de 8a 21ca.

La séance est levée à 19h30

Le Président

Etienne Rougeaux



Le secrétaire de séance

Virginie Pate

